



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant:

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté :

- **Le premier projet règlement 316-33-2026** modifiant le règlement de zonage numéro 316 et ses amendements afin d'apporter les modifications suivantes : - modifier les dispositions relatives aux garages détachés et modifier les normes d'implantation des bâtiments accessoires.

Le but de ce règlement est de :

De modifier les dispositions relatives aux normes d'implantation des garages détachés pour les habitations unifamiliales isolées

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **27 avril 2026, à 18 h 45** à la salle de réunion du conseil sise au 1095, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlements 316-33-2026.

2. Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à midi.
3. Le projet de règlement 316-33-2026 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ À SAINT-SULPICE,
Ce 15^e jour du mois d'avril 2026.

Chantal Bédard,
Directrice générale &
Greffière-trésorière